

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2007028**

**Signataire : MB/ED/NH**

**OBJET : Ecole Maternelle Anne Sylvestre. Avenant n°3 avec l'entreprise Bouygues titulaire du marché de travaux en entreprise générale.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres restreint du 2 juin 2005, exécutoire le 7 juin 2005 relatif aux prestations citées en objet,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le conseil municipal du 27 avril 2006 et l'avenant n° 2 approuvé par le conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

Vu le projet d'avenant n°3 à ce marché,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

Article Unique : Autorise monsieur le Maire à signer un avenant n°3 concernant la construction de l'école Anne Sylvestre avec l'entreprise Bouygues Bâtiments IDF,

Cet avenant sanctionne une plue-value de 95 680 € TTC et entraîne donc une modification du montant global du marché porté ainsi de 6 348 368,00 € TTC à 6 444 048,00 € TTC

le Maire